



EUROPEAN ADVERTISING CERTIFICATE 2018 : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Paris, le 12 février 2018 – Pour la 7^{ème} année consécutive, l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) propose aux jeunes collaborateurs de ses agences-membres d'obtenir l'European Advertising Certificate (EAC), la seule véritable qualification de niveau européen en matière de communication et de publicité.

Ce programme de formation, **exclusivement en ligne, est ouvert aux jeunes professionnels ayant deux ans d'expérience minimum et souhaitant acquérir une compréhension approfondie du secteur de la publicité et de son fonctionnement.** Sous forme de tutoriels, e-leçons, devoirs, quiz, groupes de discussions, l'EAC compte 35 heures d'apprentissage online suivies d'un examen écrit de 3H qui aura lieu le 26 avril 2018 à Paris.

Le European Advertising Certificate dresse un panorama complet du processus de communication des marques et s'inscrit comme le complément idéal de leur expérience quotidienne en agence.

Le programme s'articule en 7 modules clés :

- Le pouvoir de la créativité
- L'univers de la publicité
- L'interaction entre les annonceurs et les agences
- La boîte à outils du planneur stratégique
- Comprendre les médias
- La créativité et le développement créatif
- L'efficacité des campagnes.

L'apprentissage et les frais d'examen s'élèvent à 280 € par collaborateur membre d'une agence AACC . Ce coût peut être pris en charge par l'OPCA de la branche publicité dès lors que vos collaborateurs passent l'examen. Cette formation est également éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

Ce programme permet aux jeunes professionnels d'agence d'acquérir les connaissances nécessaires et les compétences exigées des métiers de la communication et de la publicité, et ce quel que soit leur niveau d'études.

Le calendrier retenu pour cette nouvelle promotion est le suivant :

- 24 janvier : Ouverture des inscriptions en ligne
- 12 avril : Clôture des inscriptions
- 26 avril : Examen écrit commun aux pays participants (lieu à confirmer).



Pour plus d'information et pour s'inscrire à cette formation avant le 12 avril :
<http://www.eaca-inspire.eu/certificates/eac/>

Contact : Loraine Roncin - Responsable Relations Extérieures et des Partenariats
T. : 01 47 42 27 26 - lroncin@aacc.fr

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences-membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr

A propos de EAC

L'Association Européenne des Agences de Communications (EACA) est une organisation basée à Bruxelles dont la mission est de représenter les agences de publicité, les agences médias et les associations professionnelles d'agences en Europe. L'EACA s'engage à promouvoir une publicité honnête et efficace, élaborée avec une conscience professionnelle élevée, à faire connaître la contribution importante de la publicité dans notre économie de marché et à encourager la collaboration étroite entre les agences, les annonceurs et les médias dans les associations professionnelles Européennes.